

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation : 26 septembre 2025

Date d'affichage : 26 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trente septembre à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Carole MOTTUEL - Annabelle MORILLAS - Sébastien RUAZ - Jérôme GUILLOUD - Ghislaine BARTHELON - Sébastien CARMET - Frédéric BERNE - Séverine CAPOGNA

Absents, excusés : Pierre FERRIER - Virginie TARDY - Anne-Lise CALABRIN

Procurations : Pierre FERRIER à Carole MOTTUEL, Anne-Lise CALABRIN à Séverine CAPOGNA

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Liste des délibérations :

- 37/2025 Recensement de la Population - Création d'un emploi non permanent d'agent recenseur
- 38/2025 Marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée Nord du village
- 39/2025 Achat des parcelles C 161 et C 231, situées Route du Bagnol, dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée nord
- 40/2025 Attribution d'une subvention à l'association L'Ivre Jeunesse dans le cadre de l'organisation du Salon du Livre de Chatillon St Jean

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2025

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

RECENSEMENT DE LA POPULATION – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'AGENT RECENSEUR

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité afin de recruter un agent recenseur dans le cadre du recensement de la population 2026,

Le Maire propose de fixer les modalités d'organisation du temps de travail et la rémunération de l'agent recenseur à recruter.

Le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi non permanent à temps non complet, du 1^{er} janvier 2026 au 28 février 2026, au titre de l'article L 332-23 1° du Code général de la Fonction publique, pour faire face à un accroissement temporaire d'activités, dans le cadre du recensement de la population à venir
- De fixer la rémunération de l'agent recenseur comme telle :
 - Versement de l'intégralité de la dotation de recensement accordée par l'Etat à la commune en 2026
 - Versement d'un forfait de 500 € au titre des frais de transport et de formation

Voté à l'unanimité

MARCHE DE MATRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ENTREE NORD DU VILLAGE

Considérant le projet d'aménagement de l'entrée nord du village prévu pour sécuriser l'entrée d'agglomération, en améliorer l'esthétique et créer un espace de stationnement accessible et sécurisé,

Vu l'offre reçue de la part du bureau d'études Actif pour un montant de 5 500 € HT pour la maîtrise d'œuvre d'un tel projet,

Le Maire propose de lancer les études pour la réalisation éventuelle des travaux d'aménagement.

Le Conseil Municipal décide :

- De lancer les études pour le projet d'aménagement de l'entrée nord du village
- D'attribuer le marché public de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de l'entrée nord du village au Bureau d'études Actif de Marches pour un montant de 5 500 € HT (6 600 € TTC).

Voté à l'unanimité

ACHAT DES PARCELLES C 161 ET C 231, SITUEES ROUTE DU BAGNOL, DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ENTREE NORD

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Considérant le projet en cours pour l'aménagement de l'entrée nord du village et notamment la création d'une aire de stationnement sécurisée et accessible,

Considérant que lors d'une rencontre en mairie le 15 septembre 2025, le propriétaire de la parcelle impactée par l'emprise du projet d'aménagement a donné son accord pour céder ses parcelles à la commune de Saint Michel sur Savasse

Considérant que le prix convenu est d'environ 6,75€/m², soit, pour les parcelles C 161 et C 231 d'une surface totale de 869 m², une transaction pour un montant arrondi de 6 000 €.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir les parcelles C 161 et C 231 pour la somme de 6 000 €.

Voté à l'unanimité

TRAVAUX POUR LE CONFORT D'ETE A L'ECOLE – POSE DE FILMS SOLAIRES

Afin de faire des devis supplémentaires pour comparer plusieurs offres, il est décidé de reporter ce point au prochain conseil municipal.

Voté à l'unanimité

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'IVRE JEUNESSE DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DU SALON DU LIVRE DE CHATILLON SAINT JEAN

Vu la présentation de l'association L'Ivre Jeunesse qui a eu lieu à l'occasion du G11 du 20 septembre 2025,

Considérant la cagnotte mise en place par cette association pour trouver des financements pour l'organisation du prochain Salon du Livre Jeunesse à Chatillon Saint Jean,

Considérant que les trois classes de l'école de saint Michel se rendent chaque année au Salon du livre,

Le Maire propose de participer à cette « cagnotte » en versant une subvention communale à l'association L'Ivre Jeunesse.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association L'Ivre Jeunesse dans le cadre de l'organisation du Salon du Livre Jeunesse d'un montant de 200 €.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Dossiers d'urbanisme en cours
- Travaux
- Point budgétaire
- Consommation des bâtiments
- Repas des anciens
- Divers
- Prochaines dates
- Correspondant défense

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.